



#### PERIODE DE VALIDITE

La période de validité est indiquée en haut à droite du recto.

#### CODIFICATION UTILISEE POUR LES COLONNES MALADIES

MED	Médecins généralistes et spécialistes
AUXM	Auxiliaires médicaux (infirmiers, masseurs-kiné, orthophonistes, pédicures orthopédistes)
LARA	Radiologues et laboratoires
PHAR	Pharmacie remboursable CP1: TM seulement sur médicaments à 65% CP2: TM seulement sur médicaments remboursés à 65% et 30%
OFTI	Optique
PROT	Petit appareillage, fourniture médicale, orthopédie, audiprothèses
DEPR	Prothèses dentaires
DEOR	Orthodontie
TRAN	Transport remboursable
HOSP	Frais d'hospitalisation, forfait actes lourds, maladie, chirurgie, forfait journalier, chambre particulière, frais d'accompagnement, forfait confort hospitalier
TM	Ticket Modérateur
PEC	Prise en charge

#### IMPORTANT

Cette carte doit être conservée pendant toute sa période de validité.

Elle est rigoureusement personnelle et doit nous être retournée en cas de cessation de la garantie pendant la validité de la carte.

Elle vous donne accès aux services de tiers payant\* liés à votre contrat.

Contact | Santé:

**0 820 03 12 43**

Service 0,12 €/min  
\* prix appel

Site : [www.tp-isante.fr](http://www.tp-isante.fr)

Carte Blanche :

Prise en charge optique et règlement via CBPEC

**N° Cristal 09 69 39 66 39**

APPEL NON SURTAXE

*\*Pratique du Tiers Payant sous réserve de l'acceptation du Professionnel de Santé et dans le respect du contrat responsable. Pour les autres postes de garanties non présents sur la carte, veuillez contacter l'organisme de gestion indiqué au recto.*

## CARTE D'ASSURANCE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE

Attestation de tiers payant

